

CLUB GYMNASKA-VOLTIGEURS

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

SECTEUR COMPÉTITIF- GAF & STR

ANNÉE 2026-2027



Informations générales

- Ce secteur s'adresse à une clientèle déjà expérimentée en gymnastique, qui est à l'aise avec l'idée de s'entraîner de 9 à 16 heures par semaine, pendant 36 semaines, de fin août à début juin, plus une période de 5 ou 6 semaines durant l'été et de faire des compétitions.
- Ce secteur est contingenté et accessible seulement sur classement des entraîneurs ou à la suite d'une audition ou évaluation.
- Ce secteur propose deux secteurs : la gymnastique artistique féminine (GAF) et le sport de trampoline (STR). Les circuits de compétitions sont de niveau provincial ou national.
- Les horaires des groupes sont fixés pour la saison, cependant ils peuvent être modifiés d'une session à l'autre afin d'être compatibles avec l'horaire scolaire des entraîneurs.
- Le club se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre minimum d'athlètes n'est pas atteint. Certaines modifications peuvent être apportées aux activités offertes, et ce, sans préavis.

Objectifs des procédures de sélection des catégories

- Respecter le rythme d'évolution de l'enfant, selon les étapes du développement à long terme de l'athlète.
- Favoriser le développement global de l'enfant.
- Rechercher la poursuite de l'excellence et non la course au plus haut niveau.
- Apprendre à développer le souci du détail technique.
- Développer la capacité à performer l'ensemble des bases dans des situations variées, et ce afin d'enrichir la capacité d'adaptation et de permettre d'acquérir de la versatilité.
- Favoriser les situations qui augmentent l'estime de soi.
- Mettre les ambitions et les objectifs de l'enfant au premier plan.
- Reconnaître l'effort.
- Encourager la persévérance.

Entraînement en période estivale

- Pour la saison estivale, les gymnastes devront s'entraîner entre 5 et 6 semaines selon les groupes. Ce minimum est imposé pour assurer une meilleure progression gymnique d'une année à l'autre, maintenir la condition physique et diminuer le risque de blessures au retour.
- Il est bien sûr possible de faire plus de semaines complémentaires au camp d'été pour les athlètes qui désirent dépasser ce nombre de semaines d'entraînement minimum.
- Les frais pour ces semaines (gymnastique seulement) sont déjà inclus dans vos frais annuels, si vous désirez ajouter des semaines ou le camp de jour, les frais seront en supplément.
- Il y aura une date limite déterminée pour une demande de remboursement des frais d'été pour les gymnastes qui ne poursuivront pas l'année suivante.

Participation aux évaluations et/ ou aux compétitions

- Les gymnastes se doivent de participer à toutes les compétitions prévues au calendrier à moins d'avis contraire de l'entraîneur ou d'une blessure. Une gymnaste ne peut s'inscrire à une compétition à laquelle le club n'est pas inscrit.
- **Il est à noter que les frais d'inscription des compétitions sont non remboursables une fois qu'ils sont postés aux comités organisateurs.** Exception sur billet médical seulement, qui doit être envoyé au comité organisateur au plus tard, 24 heures avant la tenue de l'événement. Pour obtenir un remboursement, il vous revient de nous aviser de l'annulation de l'inscription de votre enfant à cette compétition en avisant la directrice par courriel au direction@gymnaskavoltigeurs.ca et de fournir une copie du billet médical (fourni par un médecin, un physiothérapeute ou un thérapeute du sport seulement). Bien que l'avis de retrait doive être envoyé dans les 24h précédant l'événement, vous devez nous le faire parvenir un peu avant et nous aviser. Il est à noter qu'un papier médical datant de plus de 7 jours avant la date de réception de la demande de remboursement ne sera

pas considéré, il est donc bien important que le spécialiste ait été rencontré dans les 7 jours précédant la date de réception de la demande de remboursement.

- Si aucune demande n'est faite dans les délais prévus, aucun remboursement ne sera possible. Tous les gymnastes sont automatiquement inscrits à chacune des compétitions prévues durant l'année. Dans le cas d'une annulation qui respecte les délais, vous serez remboursés à la fin de l'année par un crédit pour l'année suivante ou par chèque si votre enfant quitte le club.
- Puisque les compétitions ont lieu la fin de semaine, l'entraînement du samedi ou du dimanche est annulé et l'entraînement du vendredi peut être soit annulé ou écourté selon l'horaire de compétition. Les gymnastes dans ce groupe qui ne participent pas à l'événement ne pourront reprendre les entraînements annulés.
- Coût de compétition : Compétition régionale 90\$ / Finalité 120\$ (3 appareils et +) ou 90\$ (2 appareils)
Compétition provinciale 165\$ / Finalité provinciale 175\$
Compétition nationale 185\$ / Finalité Nationale 205\$
Évaluation Défi provincial 85\$
- Mode de paiement des compétitions / évaluation : Effectuez le paiement pour chacune des compétitions une fois que la facture sera à votre compte, soit après l'inscription officielle à la compétition. Le montant pour les compétitions suivantes : « Qualification provinciale », « Championnat Québécois individuel » et « Coupe Provinciale » vous sera facturé si l'athlète se qualifie, car ce sont des compétitions de finalité.

Compétitions provinciales N.Intro à N7 prévues GAF pour 2026-2027 / district2

Date	Événement	Organisateur/Lieu	Date limite d'insc.
18-20 décembre 2026	1 ^e Coupe Québec GAF (N.intro à N7)	Excel Gym / St-Eustache	
11-13 décembre 2026	1 ^e Coupe Québec GAF (N8 +)	Dymagym / Magog	
12-14 février 2027	2 ^e Coupe Québec GAF (N.intro à N7)	Gymnacentre / Montréal	04/01/2026
12-14 mars 2026	2 ^e Coupe Québec GAF (N8 +)	Dymagym / Magog	
9-11 avril 2027	Finale Coupe Québec N.intro à N6	Hirondelles / Granby	Selon le classement
16-18 avril 2027	Championnat Québécois N7 et +	??	Selon le classement
7-9 mai 2027	Coupe Provincial N.intro à N7	Bois-Francs / Victoriaville	Selon le classement
13-16 mai 2027	Champ. de l'Est du Canada 2027	Sherbrooke	Selon le classement

Compétitions provinciales prévues STR pour 2026-2027

Date	Événement	Organisateur/Lieu	Date limite d'insc.
29-31 janvier 2027	1 ^e Coupe Québec STR	GV / St-Hyacinthe	18/12/2026
26-28 fév. 2027	2 ^e Coupe Québec STR	Gymnika / Repentigny	31/01/2027
5-7 mars 2027	Finale Coupe Qc + Élite Canada	Viagym / Terrebonne	22/01/2027
16-18 avril 2027	Championnat Québécois	??	Selon le classement
13-16 mai 2027	Champ. de l'Est du Canada 2027	Sherbrooke	Selon le classement
2-5 juin 2027	Championnats Canadiens STR	Ontario	Selon le classement

**** Version provisoire septembre 2026**

Évaluations DÉFI 3 et + prévues pour 2026-2027

Date	Événement	Organisateur/Lieu	Date limite d'inscription
13-15 novembre 2026	1 ^e évaluation défi prov. GAF et STR	Dynamix / Varennes	09/10/2026
19-21 février 2027	2 ^e évaluation défi prov. GAF et STR	??	08/01/2027
26 mars 2027	3 ^e évaluation défi prov. STR	??	12/02/2027
30-2 mai 2027	3 ^e évaluation défi prov. GAF	??	19/03/2027

Compétitions régionales prévues pour 2026-2027

Date	Événement	Organisateur/Lieu	Date limite d'inscription
Déc 2026	1 ^{ère} régional R1-R5 GAF-STR		
Février 2027	2 ^e régional R1-R5 GAF		
Février 2027	2 ^e régional R1-R5 STR		
Mars 2027	3 ^e régional R1-R5 GAF		
Avril 2027	3 ^e régional R1-R5 STR		
20-23 mai 2027	Challenge des régions GAF-STR	Laval Excellence / Laval	Selon le classement

**** Version provisoire septembre 2026**

Vêtements du club

- Les vêtements de compétition et le survêtement aux couleurs du club sont obligatoires lors des compétitions et des événements. Les essayages se feront dans les 2 premières semaines de cours. Il y aura également une vente de maillot lors de la foire aux maillots le 19 septembre 2026 entre 9h00 à 13h00. Si vous désirez vendre vos maillots, vous devez les déposer à l'administration au plus tard le 19 septembre 2024.

Prix des vêtements : Maillot pour les filles manches longues : 259\$ à confirmer
 Singlet et short garçon : 121\$
 Survêtement du club pour tous : **à confirmer**

Le maillot de compétition ne doit pas être porté lors des entraînements, il doit être utilisé lors des compétitions, évaluation, démonstration ou cours spéciaux.

Composition des routines de sol

- À partir de la catégorie R4, les routines sont individuelles. Pour une nouvelle routine individuelle (sol), des frais supplémentaires de chorégraphie vous seront demandés. Le coût varie selon le niveau (voir politique routine de sol). Le choix de la musique de sol doit être approuvé par l'entraîneur.
- Il est suggéré aux gymnastes de conserver leur routine pour une période de deux ans.

Soutien aux activités du club – Travaux obligatoires

- Compte tenu que le club Gymnaska-Voltigeurs est un organisme à but non lucratif, nous devons compter sur un SOUTIEN essentiel de la part des parents. Chaque famille donc devra effectuer des tâches lors des activités du club. Le temps (annuel) demandé au soutien des activités pour chaque participant est de 12 à 15 heures pour les athlètes provinciaux et 20 heures pour les athlètes nationaux.
- Si les heures sont complétées pendant l'année en cours, un crédit de 100 \$ sera ajouté à votre compte, et applicable sur les frais de l'année suivante. Ce montant n'est pas remboursable.
- Si votre famille n'a pas complété les heures de travaux requises par le niveau de votre enfant, des frais supplémentaires de 150 \$ vous seront chargés et payable en juin.
- La période annuelle (année gymnique) est du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.
- Un document plus détaillé est joint à cet envoi. Ce document devra être rempli, signé et remis lors de la rencontre de parents ou à la première semaine de cours.

Campagne de financement obligatoire et spécifique au compétitif

- La participation à la campagne de financement (tirage) est **obligatoire**. Le prix des billets a été fixé à 5\$ et les gymnastes du secteur compétitif auront 15 billets à vendre minimum. Le maximum obligatoire par famille a été fixé à 25 billets. Des livrets supplémentaires seront disponibles. Pour chaque livret de 10 billets vendus en plus, **5\$ de rabais** vous seront remis.
- Afin de faciliter le suivi de la campagne de financement, nous demandons de payer les frais du financement à l'inscription, le paiement sera inclus dans vos versements. Les billets vous seront remis en novembre. Ainsi, le montant que vous récolterez lors de la vente **ne sera pas** à nous remettre.
- Il est possible qu'il y ait de nouvelles campagnes de financement dans l'année, mais elles ne seront pas obligatoires. Le but d'avoir de nouvelle campagne serait soit d'amasser de l'argent pour l'achat d'un équipement en particulier ou d'aider les gymnastes du compétitif en attribuant une partie des revenus directement aux gymnastes. (Ex : Campagne de financement à Noël).

Procédure d'inscription et modalité de paiement

- IMPORTANT : Vous devez avoir rempli le formulaire Secteur Relève et compétitif sur la base de données.
- Modalité de paiement : Si nous avons fait l'inscription pour vous et que vous n'avez pas encore effectué les paiements par la base de données par dépôt direct, avec les plans de paiement, sinon vous devez payer en personne en argent ou débit direct aux dates prévues selon les plans de paiement.
- Des frais de 25\$ sont exigés pour les paiements refusés sans provision ou pour les dépôts directs refusé dû à une erreur de compte.

Politique de remboursement

- Les heures manquées par les gymnastes **ne seront ni remboursées ni reprises dans une autre plage horaire**.
- Les cours qui auront été annulés par le club (en raison de l'absence de l'entraîneur) seront repris dans une autre plage horaire définie par l'entraîneur.
- Le club ne peut garantir la disponibilité ou l'accessibilité des locaux lors de force majeure qui ne sont pas sous notre contrôle : telles que tempête de neige, panne de courant, fuite de gaz, etc.... Dans de telles circonstances, le club prend les moyens à sa disposition pour en informer sa clientèle le plus rapidement possible (internet, messenger, facebook) ; aucun remboursement n'est accordé si le cours annulé ne peut être repris dans la présente session.
- Pour un **cas d'abandon**, il n'y aura **aucun remboursement après la quatrième semaine de cours**, soit le **5 octobre 2026**. Le club remboursera la portion des cours non dispensés et des frais d'administration de 25\$ seront retenus sur tout remboursement. Les frais d'affiliation à la Fédération de gymnastique de l'année en cours et les vêtements officiels du club ne sont pas remboursés. Le formulaire de demande de remboursement devra nous être remis dans les délais prescrits pour que le remboursement soit autorisé.
- Pour un **cas de blessure survenue lors d'un cours à la gymnastique seulement**, nécessitant une absence de plus de 6 semaines et motivée par un billet médical, un remboursement des frais d'entraînement manqué est

possible. Le club remboursera les frais d'inscription de la portion des cours non dispensés, à compter de la réception du billet du médecin. Des frais d'administration de 25\$ vous seront chargés. Les frais d'affiliation à la Fédération de gymnastique de l'année en cours et les vêtements officiels du club ne sont pas remboursés.

Présence et communication avec les parents :

- Vous devez **obligatoirement** vous assurer que le cours a lieu avant de laisser votre enfant au gymnase.
- Vous devez respecter l'horaire fixé autant au début qu'à la fin du cours.
- Les parents ne sont pas admis dans le gymnase à moins d'y être invités par l'entraîneur.
- Si les parents veulent discuter avec l'entraîneur de leur enfant, ils devront le faire en dehors des heures de cours et prendre RV avec l'entraîneur.
- Pour tous autres sujets qui concernent l'administration, paiements, plaintes, suggestions, problèmes en général ou autres, veuillez-vous adresser à l'administration.
- Pour vous tenir informés des événements importants au sein du club, consultez notre Facebook, notre babillard à l'entrée du gymnase ou bien notre site internet.

Informations

- Téléphone : 450-773-7401
- Courriel: info@gymnaskavoltigeurs.ca, direction@gymnaskavoltigeurs.ca, gaf@gymnaskavoltigeurs.ca, str@gymnaskavoltigeurs.ca.



CONTRAT D'ENGAGEMENT DU PARENT

Année 2026-2027

Déclaration et engagement du parent/tuteur

Par la présente, je déclare avoir lu, compris et pris connaissance de l'ensemble des documents remis par le Club pour la saison 2026-2027, incluant notamment

- L'ordre du jour de la rencontre de début d'année
- L'horaire des entraînements et le calendrier annuel
- Les politiques et procédures du Club
- Code d'éthique de l'athlète.

Je reconnais avoir vérifié les informations d'inscription de mon enfant, pris connaissance des modalités de paiement et des engagements associés à sa participation au programme. Je comprends également les attentes du Club concernant l'assiduité, le respect des règlements, la participation aux activités, aux compétitions et aux événements liés au programme.

Je confirme avoir eu l'occasion d'obtenir les renseignements et les clarifications nécessaires afin de bien comprendre mes responsabilités ainsi que celles de mon enfant. En signant ce document, je m'engage à respecter les politiques, procédures, règlements et décisions administratives du Club, ainsi qu'à soutenir mon enfant dans le respect de ses engagements envers son groupe, ses entraîneurs et le Club.

Je reconnais que ma signature confirme mon acceptation des conditions et exigences du programme compétitif pour la saison 2026-2027.

Nom du gymnaste : _____ **Groupe :** _____

Signature du parent/tuteur

Nom du parent : _____

Date : _____

Signature : _____